

**Déclaration du SNES/SNUEP/SNEP/SNUIPP/SNESUP-FSU
CAPA du 6 février 2023**



Monsieur le Recteur,

Mesdames, Messieurs, membres de la Commission paritaire académique,

Nous ne pouvons installer cette CAP sans revenir sur le déroulement des élections professionnelles à la suite desquelles nous sommes élu.es.

En premier lieu, nous tenons à rappeler ici la représentativité significative obtenue par la FSU à l'issue des élections professionnelles. Elle est la première fédération dans l'éducation nationale et ce résultat nous oblige. Néanmoins nous ne pouvons pas nous féliciter d'une participation en berne depuis le passage au vote électronique. Et il faut dire que cette année la solution choisie n'était pas la plus simple et n'a pas permis à un certain nombre de nos collègues de pouvoir s'exprimer. La liste des problèmes identifiés est longue. Cela nécessitera un bilan sérieux et surtout d'en tirer les conséquences.

Malgré cette participation en baisse nos collègues ont de nouveau confirmé de manière massive leur attachement et leur forte adhésion aux valeurs, aux revendications et au travail que mènent le SNES, SNUEP, SNEP, SNUIPP et SNESUP-FSU pour l'éducation et pour les personnels. Ce vote nous conforte dans notre rôle et responsabilité de représentant de toute la profession. Le ministère ne peut rester sourd à l'avis de notre profession.

Nous continuons donc de revendiquer le retour au vote à l'urne sur le lieu de travail qui favorise la participation du plus grand nombre et notamment des plus précaires (aed, aesh, non-titulaires), y compris le vote papier avec des bureaux de vote dans tous les établissements.

En tout état de cause, les résultats de ce scrutin confèrent à l'ensemble des élus paritaires de la FSU, une représentativité incontestable, dont toute tentative de remise en cause ou de contournement constituerait un véritable déni de démocratie.

Aujourd'hui, nous installons cette nouvelle CAPA dans un contexte de forte mobilisation sociale contre le projet de réforme des retraites.

Le passage de l'âge légal de départ à 64 ans en huit ans, l'augmentation du nombre d'annuités exigibles pour obtenir une retraite à taux plein auront un effet mécanique : un appauvrissement des futur-es

retraité·es, une régression de l'espérance de vie en bonne santé. Le vieillissement des personnels qui ne pourraient pas partir avant 64 ans (et pour beaucoup avec une décote) poserait un sérieux problème, d'autant plus que les conditions de travail sont de plus en plus difficiles, que la médecine de prévention est moribonde et que les adaptations de postes ne sont pas systématiquement respectées. Rien ne justifie cette réforme si ce n'est une obstination, celle de faire porter uniquement sur les salarié·es le financement de notre système de retraites qui n'est pas en danger. La FSU exige le retrait de ce projet. Elle propose d'autres moyens pour assurer le système de retraites par répartition : une autre réforme est possible, mettant à contribution le capital et les super profits pour revenir à la retraite à 60 ans. Elle rappelle son attachement au code des pensions civiles et militaires et le défendra s'il était attaqué par le pouvoir.

Les annonces sur le budget de l'Éducation Nationale pour préparer la rentrée 2023, les réductions de postes à l'échelle nationale (1117 postes en moins dans le premier degré et 481 postes en moins dans le 2nd degré) relèvent d'un même choix politique et idéologique. Nous ne pouvons que le condamner et nous continuerons de nous battre pour un budget à la hauteur de nos ambitions pour nos élèves et nos conditions de travail, pour des créations de postes, contre le recours croissant à la précarité.

Ainsi, prenons l'exemple des psychologues de l'Éducation nationale, EDA comme EDO, leurs conditions d'exercice se sont considérablement dégradées avec, principalement, la baisse des budgets des CIO, l'augmentation de postes non remplacés et la gestion approximative des non-titulaires.

Le non remplacement des postes vacants continue d'accentuer maltraitance et souffrance au travail pour les psychologues sur le terrain dont le secteur s'étend ainsi que la quantité de travail, entraînant arrêts de travail et démissions, notamment chez les contractuel·les.

La profession compte 35% de contractuel·les et il reste encore des postes non couverts. Le métier devient de moins en moins attractif (nombre de candidats au concours en baisse) comme pour les autres corps de l'éducation nationale.

Nous dénonçons l'absence de volonté de recrutement et nous demandons des améliorations notables pour permettre aussi à la psychologie de l'Éducation nationale d'exercer véritablement ses missions de service public auprès des élèves, des familles et des enseignants, c'est-à-dire des créations

de postes pour parvenir enfin au ratio « un·e psychologue pour 800 élèves » (chiffre moyen dans l'OCDE).

Quant à la revalorisation tant vantée par le ministère : le budget 2023 prévoit 635 millions d'euros de septembre à décembre 2023 et 1,9 milliard en année pleine, sur 12 mois. Ces chiffres confirment la tromperie d'E. Macron sur une revalorisation pourtant promise : il n'y aurait pas une augmentation de 10 % pour tous les personnels sans contreparties ; 10 % n'auraient même pas suffi pour compenser les pertes de pouvoir d'achat de ces 20 dernières années.

La logique du ministère est de travailler plus pour gagner plus. Sans perspective de l'augmentation de la rémunération indiciaire de base, avec l'aplatissement de la carrière conséquence des mesures envisagées : les collègues qui souhaiteraient légitimement être mieux rémunéré-es seraient contraint-es de passer par le pacte. Autant de mesures qui vont accroître la charge de travail des personnels, leur mise en concurrence et qui vont aussi aggraver les inégalités femmes/hommes. Ce pacte est bien conçu comme un outil de remise en cause de nos statuts.

C'est donc à coup d'indemnités et non par une revalorisation de la grille indiciaire que le ministère prétend opérer une revalorisation « *inédite* » : en pleine mobilisation contre la réforme des retraites, ce choix est une véritable provocation !

Alors que la réforme du lycée et du baccalauréat dégrade de plus en plus les conditions de travail des élèves et des personnels enseignants et non enseignants, celles du collège et du lycée professionnel et de l'orientation laissent envisager un avenir aussi sombre.

A coup d'annonces médiatiques parfois contradictoires le Ministre s'attaque au collège qu'il considère comme « *l'homme malade du système* ». Les offensives s'opèrent sur deux fronts : la primarisation de la classe de 6ème et le démantèlement du collège unique avec une orientation vers l'apprentissage dès la 5ème. Que dire de la suppression de la technologie en 6ième afin de mettre en place la remédiation en français et mathématique dans une enveloppe contrainte... La FSU continuera à s'opposer fermement au projet de démantèlement du collège unique.

Cette nouvelle CAPA issue des dernières élections professionnelles est une conséquence de la loi de transformation de la Fonction Publique. Elle

n'est plus compétente en matière de mobilité et des opérations de gestion de carrières (avancement d'échelons, changement de grade, liste d'aptitude). Or, le paritarisme a été créé pour permettre de contrôler que le principe d'indépendance, principe fondateur du statut de la Fonction Publique, soit bien respecté. Dans le cadre actuel comment garantir à chaque personnel un traitement transparent et égalitaire de sa situation pour chaque opération de gestion ?

Nous, certifié.e.es, agrégé.e.s, professeur.e.s EPS, CPE, PLP, PSYEN continuerons à intervenir sans cesse pour que les droits des collègues soient respectés selon le principe d'égalité de traitement et en toute transparence. La FSU continue d'exiger l'abrogation de cette loi et un retour à un véritable paritarisme.

Demain sera la troisième journée de mobilisation contre le projet de réforme des retraites. La FSU y prendra pleinement sa part. Retraite, budget, salaire, réduction de postes, ces projets gouvernementaux sont inacceptables. La FSU exige :

- ✓ l'abandon des réformes en cours et projetés dans le second degré ;
- ✓ le retrait du projet de réforme des retraites ;
- ✓ une augmentation générale et rapide des salaires sans contrepartie, cela doit passer par un nouveau dégel du point d'indice et une revalorisation conséquente des grilles indiciaires pour toutes et tous, permettant une augmentation des pensions ;
- ✓ l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique.

Soyez persuadé, Monsieur le Recteur que nous remplirons, avec conviction et l'engagement qui nous caractérise, le mandat qui vient de nous être confié et que nous aurons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité et de faire entendre leurs revendications dans cette instance.